

BUREAU SYNDICAL

Compte-rendu de la séance du 13 juin 2023
Mairie de Les Artigues-de-Lussac

Date de convocation : le 6 juin 2023
Secrétaire de séance : Philippe BECHEAU

Le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais.

Monsieur Philippe BECHEAU a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents votants : 7

Mesdames : Fabienne KRIER, Liliane POIVERT

Messieurs : Philippe BUISSON, Jérôme COSNARD, Sébastien LABORDE, Jacques BREILLAT, Philippe BECHEAU

Ordre du jour

- I. **Approbation du compte-rendu du Bureau Syndical du 3 mai 2023**
- II. **Révision du SCoT : Lancement du marché et présentation des objectifs**
- III. **Point sur la candidature ACTT (Accompagnement aux Changements des Territoires Touristiques) de la Région Nouvelle-Aquitaine**
- IV. **Point sur la création d'un PTCE (Pôle Territorial de Coopération Economique)**
- V. **Territoires d'Industrie : mise à disposition d'un personnel du PLIE du Libournais**
- VI. **Questions diverses**

I. Approbation du compte-rendu du Bureau Syndical du 3 mai 2023

Monsieur Jacques BREILLAT, Président, rappelle que le projet de compte rendu a été transmis avec la convocation.

Le compte rendu du Bureau Syndical du 3 mai est validé à l'unanimité des membres présents.

II. Révision du SCoT : Lancement du marché et présentation des objectifs

En l'absence de **Monsieur Jacques LEGRAND**, Vice-Président du PETR en charge du SCoT, **le Président Jacques BREILLAT** indique que le marché est sur le point d'être lancé, avec pour objectif la sélection du(es) cabinet(s) maître(s) d'œuvre en septembre, pour un début des travaux au plus tard en octobre prochain.

Pour rappel, le projet de SCoT révisé doit être arrêté au cours de l'année 2025 (il reste moins de 2 ans d'études), pour une approbation qui doit intervenir avant août 2026.

Virginie BROUILLAC, cheffe de projet SCoT présente les objectifs poursuivis à travers la procédure de révision du SCoT du Grand Libournais (Cf annexe 1).

III. Point sur la candidature ACTT (Accompagnement aux Changements des Territoires Touristiques) de la Région Nouvelle-Aquitaine

Le Président Jacques BREILLAT propose de reporter ce point de l'ordre du jour à la prochaine séance du 5 juillet. En effet, outre l'absence de Marc SAHRAOUI, 4 des 5 EPCI n'ont pas encore réalisés l'autodiagnostic préalable à la candidature (attendu pour fin mai) ; et demain, une réunion du Groupe Projet Tourisme doit faire le point sur cette candidature, qui pour mémoire, doit être finalisée d'ici la fin de l'année

IV. Point sur la création d'un PTCE (Pôle Territorial de Coopération Economique)

Le Président Jacques BREILLAT rappelle que lors du dernier Bureau, il a été validé le portage d'une candidature à l'AMI « Démonstrateur territorial » de la Banque des Territoires.

Une candidature de Bordeaux Métropole à laquelle s'associent plusieurs territoires de Gironde fragilise une candidature propre du Grand Libournais. Il semble plus opportun de rejoindre le consortium en cours de constitution, dès lors que les objectifs prioritaires du Grand Libournais (notamment autour de la logistique et de la matière organique) seraient pris en compte.

Pour mémoire, le 24 mai dernier, une réunion a été organisée, par le PETR, avec les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) du Grand Libournais. L'objectif était de mieux appréhender l'écosystème de l'ESS en Grand Libournais : champs d'actions des uns et des autres, complémentarités et pistes d'actions communes.

A l'issue de la réunion, il a été convenu que le PETR pourrait porter une candidature en vue de reconnaître le Grand Libournais comme Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE). Véritable outil pour développer des projets coopératifs économiques, innovants et solidaires à l'échelle d'un territoire, les PTCE sont issus de la loi relative à l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014. Ils donnent un cadre légal et financier à des solutions locales, imaginées par les acteurs du terrain, pour répondre à des problèmes locaux et créer des synergies entre acteurs économiques.

Afin d'accroître le développement et l'émergence de PTCE, le Secrétariat d'État à l'Économie sociale, solidaire et responsable a donné un caractère « permanent » à l'AMI « PTCE émergent ».

V. Territoires d'Industrie : mise à disposition d'un personnel du PLIE du Libournais

Monsieur Philippe BECHEAU, Vice-Président du PETR en charge de l'Economie, rappelle pour mémoire, qu'Esméralda ANTUNES, chargée de mission Economie a quitté ses fonctions le 31 mai dernier.

Pour la remplacer, une réorganisation, au niveau de la mise en œuvre du dispositif Territoires d'industrie et du PETR est proposée :

- Concernant le programme Territoires d'industrie : Eric OLHMANN, en charge du volet Formation (et notamment de l'étude Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale) au PLIE du Libournais depuis octobre 2022 pourrait intégrer le PETR pour animer l'intégralité de la mission : il s'agirait de regrouper la mise en œuvre du programme au sein du seul PETR ;
- Concernant le dispositif ACP « Revitalisation artisanale et commerciale des centres-villes/bourgs », Jean-Charles JOURDAN assurerait la finalisation du programme d'actions, ainsi que la gestion administrative (marché des bilans conseil/dossiers de subvention, organisation des comités de programmation) et la coordination de sa mise en œuvre (en lien avec les chargés de mission Economie et/ou managers de commerce des EPCI et/ou communes).

L'arrivée d'Eric OLHMANN pourrait prendre la forme, dans un premier temps, jusqu'à la fin de l'année 2023, d'une mise à disposition du PLIE, avant une intégration au sein de effectifs du PETR à compter de 2024.

D'ici la prochaine réunion du Comité Syndical (5 juillet), un travail sur les termes de la convention de mise à disposition va être fait.

VI. Questions diverses

- Schéma d'attractivité économique

Le Président Jacques BREILLAT rappelle que le cabinet METROPOLIS, maître d'œuvre du Schéma d'attractivité économique vient de terminer une première série de rencontres avec les 5 EPCI composant le PETR. Il regrette que l'ensemble des élus concernés par l'étude n'ait pas pu être rencontré. Il attend une plus forte mobilisation politique autour de la conduite de cette étude, qui pour rappel a pour ambition de devenir le volet économique du SCoT révisé. Pour cela, il informe qu'il organise, le 7 juillet prochain, un Comité de Pilotage, en présence du cabinet d'études maître d'œuvre.

- Etude préalable à la reconnaissance des systèmes d'endiguement :

Monsieur Philippe BUISSON, Président de la CA du Libournais, informe avoir organisé, en présence du cabinet d'études maître d'œuvre, une réunion autour des enjeux liés à la reconnaissance ou non des systèmes d'endiguement présents sur la CALI. Outre regretter l'absence du PETR, il tient à signaler que le représentant du cabinet ARTELIA a été très peu constructif dans sa présentation, voir à contester les démarches engagées par la CALI avec les services de l'Etat ; étant entendu que les études ont pris du retard, et que la collectivité ne pourra se tenir aux délais administratifs initialement posés.

- Santé

Monsieur Philippe BUISSON rappelle son attachement aux travaux menés actuellement avec les professionnels de la santé du Grand Libournais, en vue de la création d'une ou plusieurs CPTS (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé). A ce propos, il précise que les services de la CALI travaillent actuellement sur la prise de la compétence Santé, afin de ne pas laisser aux seules initiatives privées, la question cruciale de l'attractivité médicale.

En l'absence d'autres questions, **le Président Jacques BREILLAT** lève la séance à 18h30.

Fait à Les Artigues-de-Lussac,
Le 13 juin 2023

Le secrétaire de séance,
Philippe BECHEAU



Le Président,
Jacques BREILLAT



Annexes :

- Annexe 1 : Objectifs Révision SCoT

Révision du SCoT du Grand Libournais

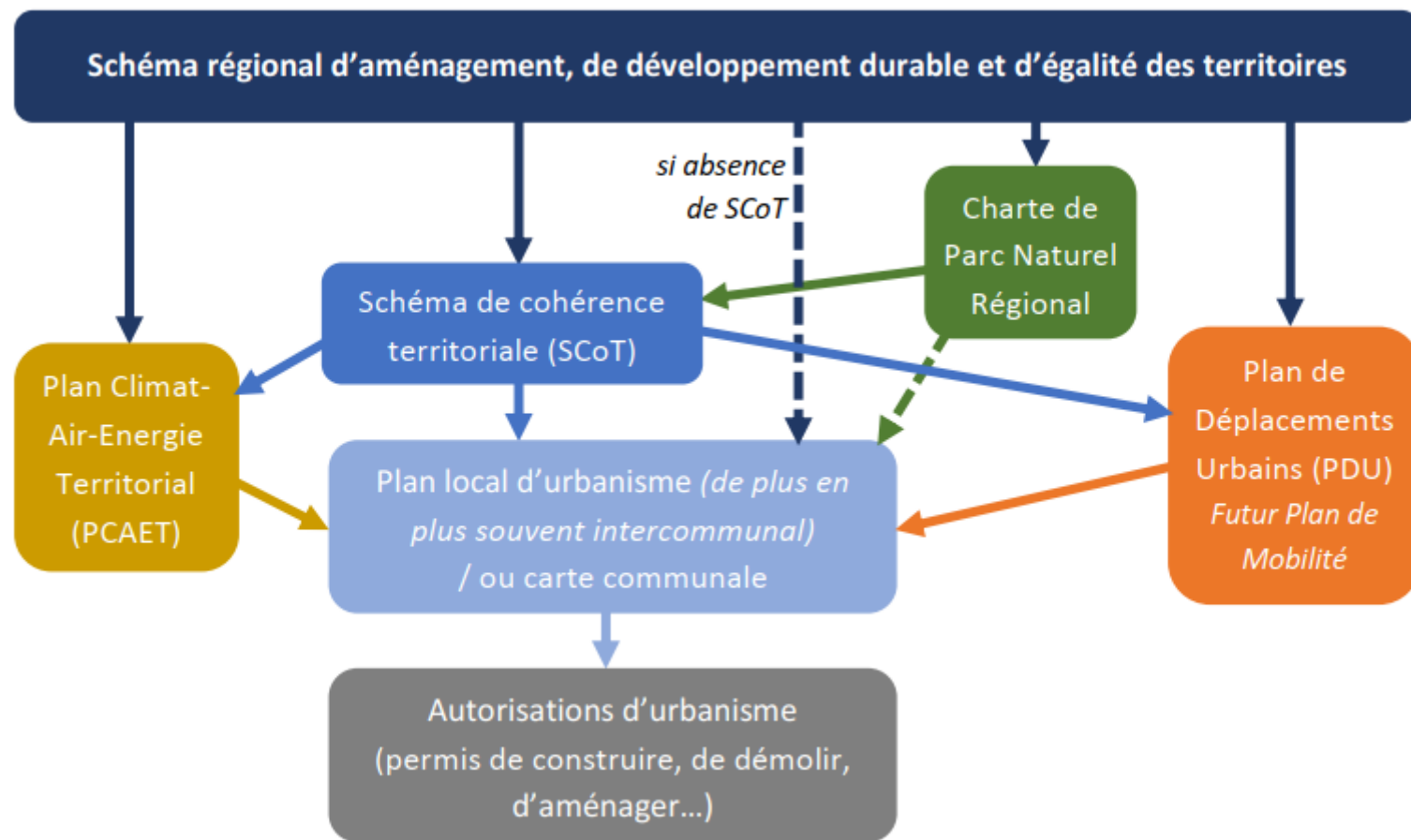
Lancement de la phase d'appel d'offres

Ce que le SCoT doit intégrer :

- ▶ Les règles du SRADDET pour être en compatibilité avec celui-ci
 - ▶ Territorialisation par SCoT des règles de réduction de l'artificialisation
 - ▶ Une réduction à minima de 50% des surfaces consommées entre 2011 et 2020 à l'horizon 2030
 - ▶ Une prise en compte des efforts réalisés sur la dernière décennie
- ▶ La loi ELAN qui a modernisé les SCoT, transformé le PADD en PAS « projet d'aménagement stratégique » et rendu obligatoire le DAACL
- ▶ La loi CLIMAT ET RESILIENCE qui oblige le SCoT à fixer des objectifs de réduction de consommation foncière pour atteindre en 2050 le « zéro artificialisation nette » (ZAN)
- ▶ Le SDAGE et les SAGE, notamment sur la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques



➤ SCoT et SRADDET



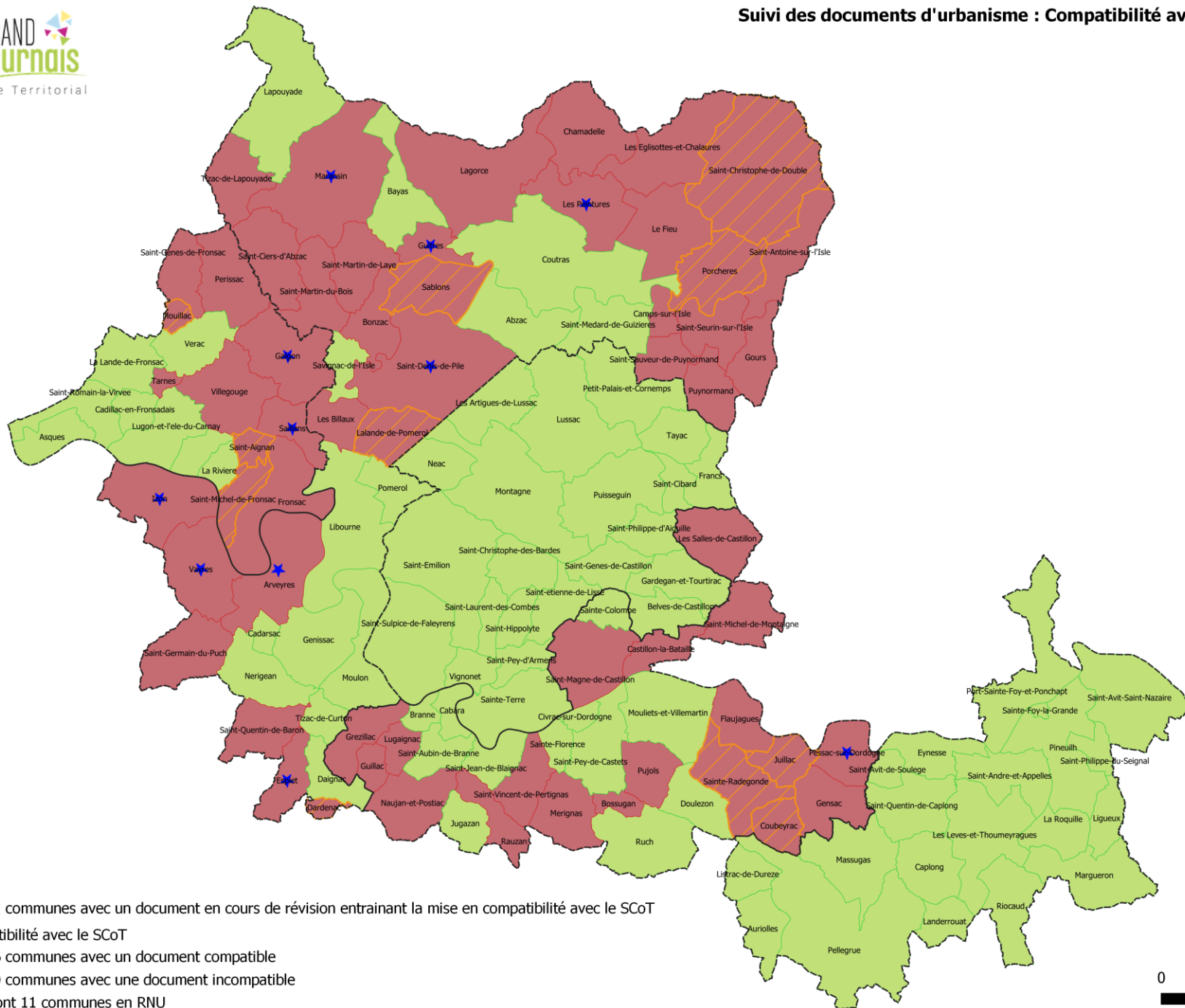
Pièces réglementaires du schéma : le cap

Rapport d'objectifs

80 objectifs prescriptifs

Fascicule de règles

41 règles prescriptives



Le contenu du cahier des charges

- ▶ Objectifs poursuivis :
 - ▶ Moderniser et faire évoluer le SCoT
 - ▶ Tenir compte du Projet de Territoire, adopté en juin 2021
 - ▶ Intégrer le DAACL, le schéma d'attractivité et le bilan énergétique territorial, tous en cours de réalisation
 - ▶ Intégrer 3 volets spécifiques : EAU, AGRICULTURE, MOBILITES

Le contenu du cahier des charges

- ▶ Dans la méthode, il est demandé au bureau d'études :
 - ▶ De collaborer étroitement à la gouvernance et faire œuvre de pédagogie, travailler l'acceptabilité politique et sociale et aider les élus à proposer un nouveau récit pour les élus locaux et les citoyens
 - ▶ D'offrir une analyse transversale, décroisée, avec un diagnostic mis à jour
 - ▶ De spatialiser les orientations dès que cela est possible et opportun
 - ▶ D'apporter de l'efficacité, avec des objectifs réalisables
 - ▶ De tenir compte des procédures de PLUi en cours

Les grandes phases de la révision

PHASE 1: Mise à jour du diagnostic

- ▶ Il permet de caractériser les enjeux du territoire et de répertorier les besoins
- ▶ Il permet d'avoir une vision globale/transversale des besoins et des ressources
- ▶ Il permet d'intégrer de nouvelles thématiques (ZAN, logistique, climat...) et d'en renforcer d'autres (Ressource en eau, urbanisme commercial, agriculture, imperméabilisation des sols, friches...)
- ▶ Il a une vocation pédagogique et fédératrice importante
- ▶ Il intègre les données issues du Porter A Connaissance (PAC) de l'Etat

Les grandes phases de la révision

PHASE 2 : le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

- ▶ **Décliner le projet de territoire** à travers le PAS en explicitant le projet porté par les élus
- ▶ **Définir une trajectoire territorialisée** en matière de réduction de l'artificialisation des sols tenant compte de l'armature territoriale du SCoT.
- ▶ **Moderniser le SCoT** conformément à l'ordonnance du 17 juin 2020
- ▶ **Coordonner les différentes stratégies intercommunales** et les mettre en cohérence à l'échelle du SCoT
- ▶ **Tenir compte de la note d'enjeux de l'Etat** (en attente de réception)

Les grandes phases de la révision

PHASE 3 : Ajustement du DOO et Programme d'actions

- ▶ Le DOO est le document opposable aux PLU(i) et aux Cartes Communales
- ▶ Le DOO se décline dorénavant en 3 sous sections :
 - ▶ Activités économiques, agricoles et commerciales ;
 - ▶ Offre de logements, de mobilité, d'équipements, de services et densification ;
 - ▶ Transition écologique et énergétique, valorisation des paysages, objectifs chiffrés de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers ;

Les grandes phases de la révision

PHASE 3 : Ajustement du DOO et Programme d'actions

La structure du DOO va être modifiée et les règles complétées, précisées

- ▶ Moderniser le document pour être conforme aux exigences réglementaires
- ▶ Intégrer le DAACL
- ▶ Identifier les zones préférentielles de renaturation
- ▶ Fixer des règles propres aux trois volets « eau, agriculture, déplacements »
- ▶ Des règles co-construites en tenant compte des différentes stratégies intercommunales

+ Un programme d'actions qui sera proposé au regard des leviers les plus forts, les plus prioritaires mais aussi les plus faciles à mettre en œuvre dans le SCoT.

Les grandes phases de la révision

PHASE 4 : Arrêt et approbation du SCoT

Planning prévisionnel :

- ▶ OCTOBRE 2025 : Arrêt du SCoT
- ▶ NOVEMBRE 2025 / FEVRIER 2026 : consultation des PPA, de l'Etat, de l'Autorité Environnementale et de la CDPENAF
- ▶ MARS / AVRIL 2026 : Enquête Publique
- ▶ MAI 2026 : Intégration des remarques
- ▶ JUIN 2026 : APPROBATION du SCoT

Rappel ! La loi Climat et Résilience impose une approbation de la révision du SCoT avant fin août 2026.

Pilotage et Gouvernance de la révision

Le pilotage opérationnel de la mission sera assuré par la cheffe de projet SCoT du PETR du Grand Libournais, en lien avec le Directeur et le Vice-Président en charge du SCoT.

➤ **Un Comité de Pilotage (COPIL)**

- pour suivre et valider les différentes phases de l'étude. Il sera constitué des élus du bureau du PETR, des élus en charge des PLUi.

➤ **Un Comité Technique (COTECH)**

- composé des techniciens PETR, des services des EPCI, des services de l'État, des services du Département et de la Région, des Personnes Publiques Associées, et pourra être ajusté à d'autres partenaires au besoin.

➤ **La Conférence des Maires**

- pour présenter les différentes phases de l'étude. Elle réunit les 136 maires des communes composant le Grand Libournais.

➤ **Les Comités Syndicaux**

- Pour valider les grandes étapes de la révision

A noter : La présentation du groupement d'études et de sa méthode de travail sera faite en séminaire de lancement rassemblant l'ensemble des élus du territoire

Pilotage et Gouvernance de la révision

➤ **Groupes de travail / réunions thématiques avec des partenaires**

L'objectif est :

- • Que chaque Vice-Président de chaque EPCI volontaire puisse participer à un groupe thématique, ainsi que des maires de chaque centralités par bassin de proximité ;
- • Que l'approche se base sur un récit qui donne envie ou un questionnement qui parle aux élus, avant d'aborder des questions plus sensibles comme le ZAN.

➤ **Séminaires thématiques**

- Ce programme de formation permettra de sensibiliser, sous l'angle SCoT, aux problématiques liées par exemple au zéro artificialisation nette, aux formes urbaines, à la qualité architecturale et paysagère, à la préservation de la ressource en eau, à la lutte contre la déprise agricole, aux déplacements, à la revitalisation des villages en lien avec l'urbanisme commercial....
- Les élus ainsi formés pourront être des « ambassadeurs » du SCoT.

Calendrier de l'Appel d'Offres

- ▶ JUIN 2023 : lancement de l'Appel d'Offres
- ▶ 21 AOUT 2023 : date limite de réception des offres
- ▶ 30 AOUT 2023 : Commission d'Appel d'Offres
- ▶ 6 SEPTEMBRE 2023 : audition des candidats
- ▶ 11 OCTOBRE 2023 : réunion de lancement de l'étude

LEXIQUE

- ▶ CDPENAF : Commission Départemental de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers
- ▶ DAACL : Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique
- ▶ COFIL : Comité de Pilotage
- ▶ COTECH : Comité Technique
- ▶ DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
- ▶ DOO : Document d'Orientations et d'Objectifs
- ▶ EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- ▶ GES : Gaz à Effet de Serre
- ▶ PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- ▶ PAC : Porter A Connaissance
- ▶ PAS : Projet d'Aménagement Stratégique
- ▶ PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial
- ▶ PETR : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
- ▶ PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- ▶ PPA : Personnes Publiques Associées
- ▶ SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
- ▶ SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- ▶ SDAGE : Schéma Départemental d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- ▶ SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
- ▶ ZAN : Zéro Artificialisation Nette